

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
COMMUNE DE PUSEY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°145/2019
EN DATE DU 19/12/2019

ARRÊTÉ PORTANT
FERMETURE TEMPORAIRE AU PUBLIC DE L'ÉGLISE DE PUSEY, POUR
TRAVAUX DE RÉFECTION
DU 20 DECEMBRE 2019 AU 03 AVRIL 2020

Le Maire de la Commune de PUSEY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2,
L.2213-9,

VU les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT que pendant les travaux de réfection de l'église, il y a lieu, pour des
raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture au public provisoire de l'église,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour des raisons de sécurité l'accès à l'église de Pusey est interdit
au public à compter du 20 décembre 2019 et ce pour la durée des
travaux de réfection, estimée jusqu'au 03 avril 2020.

ARTICLE 2 : La réouverture de l'Eglise au public n'interviendra qu'à l'issue des
travaux de réfection et sera autorisée par arrêté municipal.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur la porte de l'Eglise de Pusey Une
ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Madame la Préfète du département de la Haute-Saône,
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vesoul,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours
Monsieur le Curé Presbytère de Vesoul,
Monsieur le Maire de Charmoille,

Fait à Pusey, le 19 décembre 2019.



Par délégation du Maire,
La 1^{ère} Adjoint au Maire,

Marie-Christine MOINOT